



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

PROCES-VERBAL

SEANCES DU CONSEIL GENERAL DES LUNDI 11 ET MARDI 12 DECEMBRE 2017

Ordre du jour

Ordre du jour

1. Remerciements à M. Gilbert Savoy
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal du 20 juin 2017
4. Votation sur l'adhésion de la commune à la nouvelle Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » et approbation des statuts
 - 4.1. Présentation de M. Jean-Luc Gross, directeur des services auxiliaires scolaires Glâne-Veveyse et discussion
 - 4.2. Votation sur l'adhésion de la commune à la nouvelle Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » et approbation des statuts
5. Règlement scolaire, article 7 relatif aux demi-jours de congé hebdomadaire et horaire des classes pour les 1H-2H
 - 5.1. Présentation du meilleur projet pédagogique pour les élèves par M. Michael Dayer, responsable d'établissement du cercle scolaire d'Attalens-Granges
 - 5.2. Discussion et décision
6. Election d'un-e scrutateur-trice
7. Election du/de la Président(e) du Conseil général pour 2018
8. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil général pour 2018
9. Informations relatives à la fusion des cercles scolaires
10. Communications du Conseil communal
 - Crèche communale
 - Personnel communal
 - Valtraloc
 - Plan d'aménagement local (PAL) et Plan directeur cantonal
 - Projets centre-village et Maison pour tous
 - Installation bornes électriques au parking de la Condémine
 - Activités jeunesse
 - Réseau Santé et Social de la Veveyse
11. Budget des investissements 2018 et approbation
 - 11.1 Financement des travaux sur les routes communales
 - 11.2 Financement de l'achat de deux véhicules édilitaires
 - 11.3 Financement des travaux de raccordements d'adduction d'eau
 - 11.4 Financement des travaux de raccordement EC / EU
 - 11.5 Financement de l'harmonisation du parc informatique de l'école (HAPI)
 - 11.6 Financement de la création de 2 places de jeux dans le périmètre scolaire
 - 11.7 Financement d'infrastructures pour la crèche

- 11.8 Financement de la rénovation des façades du bâtiment Les Blés et pose d'un store au bâtiment Les Roses
- 11.9 Financement des travaux de raccordement électrique de la cabane de la Budzilyère
- 11.10 Financement de la pose de cylindres numériques dans les bâtiments communaux
- 11.11 Financement de l'aménagement du couvert de l'édilité
- 11.12 Financement de l'achat d'un véhicule du feu de 7.5 tonnes
- 11.13 Financement de la réalisation de zones 30 km/h
- 11.14 Financement de l'étude thermographique du parc immobilier communal
- 11.15 Financement de l'étude du remaniement parcellaire
- 11.16 Financement de l'aménagement de nouveaux arrêts de bus à la route de Granges
- 11.17 Financement d'un nouveau columbarium
- 12. Rapport du Conseil communal relatif à l'analyse budgétaire
- 13. Présentation de la planification financière des investissements 2019 à 2023
- 14. Présentation du budget de fonctionnement 2018
- 15. Rapport de la Commission financière
- 16. Vote final du budget 2018 de fonctionnement et d'investissement
- 17. Informations du Président du Conseil général
- 18. Divers

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU LUNDI 11 DECEMBRE 2017

M. Robert Savoy, Président du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), les invités, les représentants de la presse, le public et leur souhaite la bienvenue. Il précise qu'il a été décidé de ne faire qu'un ordre du jour. La séance du mardi débutera par l'appel, puis le point laissé en suspens la veille.

1. Remerciements à M. Gilbert Savoy

M. le Président adresse ses remerciements à M. Gilbert Savoy (PDC). Il précise notamment que M. G. Savoy a suivi sa 1ère séance le 10 mai 2011. Il souligne son engagement au sein du Conseil général durant 6 années, ainsi que dans diverses commissions et le bureau du CG.

2. Appel

Présents : 28

Excusés : MM. Norbert Gabriel et Renaud Gauderon

Sept Conseillers communaux sont présents

Sont également présents : M. Jean-Luc Gross, directeur des services auxiliaires scolaires Glâne-Veveyse et M. Michael Dayer, responsable d'établissement du cercle scolaire d'Attalens-Granges, M. Cédric Emonet, technicien communal, M. José Diaz, Caissier communal.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général en date 29 novembre 2017. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour. Le quorum étant atteint **M. le Président** constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte. Par ailleurs, il souligne que les membres du CG représentent la population du village et qu'il ne faut donc pas hésiter à s'exprimer durant les séances.

3. Approbation du procès-verbal du 20 juin 2017

Le procès-verbal a été remis aux Conseillers généraux par courriel dans les délais légaux. Il n'appelle aucune remarque particulière. **M. le Président** le soumet à l'approbation du CG.

Au vote, le procès-verbal du 20 juin 2017 est approuvé par 27 voix. Il y a 1 abstention.

4. Votation sur l'adhésion de la commune à la nouvelle Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » et approbation des statuts

M. le Président donne la parole à **M. André Blunsch**, Vice-Syndic. Ce dernier précise que, compte tenu de la complexité du thème, le Conseil communal a jugé opportun d'avoir une présentation effectuée par le directeur du service concerné.

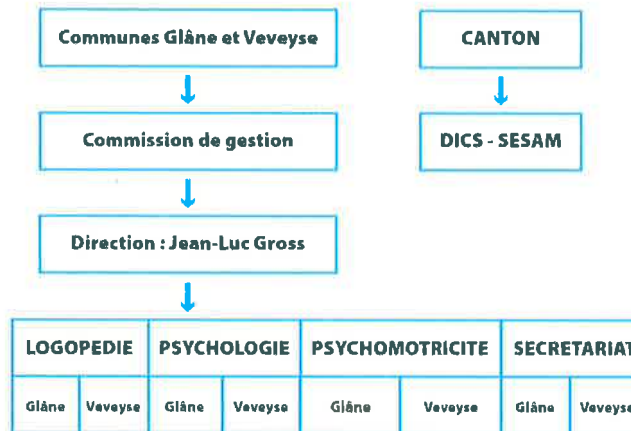
4.1. Présentation de M. Jean-Luc Gross, directeur des services auxiliaires scolaires Glâne-Veveyse et discussion

M. Gross explique que le Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité a été créé en 1988, il aura donc 30 ans en 2018. Ce service dispense des traitements à plus de 1'000 enfants dans les districts de la Glâne et de la Veveyse chaque année scolaire, ce qui représente environ 20 % des élèves.

Il précise que grâce à M. Dayer, il y a une salle de logopédie à Attalens et qu'il y aura peut-être prochainement une salle de psychomotricité.

Il donne des informations sur l'organisation du service, à savoir :

Organisation



Commission de gestion

Membres :

Avec voix délibérative :

Micheline Poulin
Christine Genoud
Joseph Aeby
Renée Genoud
Sylvain Lang
Carole Angéioz
Willy Schorderet
François Genoud

Présidente
Vice-présidente
Membre
Membre
Membre
Membre
Membre
Membre

Représentante du Conseil Communal de Romont
Représentante du Conseil Communal de Châtel St-Denis
Représentant de l'association des Communes de la Glâne
Représentante de l'association des Communes de la Veveyse
Inspecteur scolaire en Glâne
Inspectrice scolaire en Veveyse
Préfet de la Glâne
Préfet de la Veveyse

Avec voix consultative :

Jean-Luc Gross

Directeur des SAS-GV

Un/e représentant/e du personnel

Collaborateur/trice des SAS-GV

Il précise que le changement proposé permettra dorénavant d'être conforme à la Loi sur les communes. Il relève qu'il y aura une assemblée des délégués pour les deux districts, ce qui permettra aux communes de poser des questions, de voter sur des objets et le budget ou d'adopter les comptes.

Il présente les budgets et comptes des années précédentes. Il précise que les augmentations de budget coïncident avec les augmentations de personnel (il y a une croissance constante des demandes d'interventions). Il explique aussi que le personnel est occupé à plein rendement. Dès lors, les nouvelles demandes sont inscrites sur une liste d'attente (durée d'attente « normale » env. 3-4 mois).

M. Dominique Beaud demande quel est le nombre de collaborateurs du service.

M. Jean-Luc Gross précise que le service comprend env. 30 employés sur les deux antennes principales sises à Romont (administration générale) et à Châtel-St-Denis.

M. Olivier Grau s'étonne du chiffre de 20 % d'élèves pris en charge par ce service.

M. Jean-Luc Gross explique qu'il y a une évolution importante concernant ces problématiques. Actuellement, on souhaite une école inclusive qui permet de détecter précocement les situations. Il ajoute aussi que l'avènement des nouvelles technologies ne favorise pas forcément le mouvement et la psychomotricité.

M. Cyril Grandjean demande ce qui justifie la représentation prévue à la Commission de gestion.

M. Jean-Luc Gross indique que « historiquement » l'organisation a toujours été composée de cette manière. Il n'y a pas eu de proposition de modification(s) lors de la dernière séance des délégués. Il pourrait bien évidemment y avoir une suggestion de changement lors d'une prochaine assemblée.

M. André Blunsch, Vice-Syndic, précise que l'organisation actuelle est floue et n'est plus en adéquation avec la législation en vigueur. Aussi, après les différentes variantes étudiées par la Commission de gestion, en collaboration avec les préfets et le Service des communes, il est proposé de créer une association, conformément à l'article 109 de la Loi sur les communes.

4.2. Votation sur l'adhésion de la commune à la nouvelle Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » et approbation des statuts.

L'adhésion de la commune à la nouvelle Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » et l'approbation des statuts sont acceptés à l'unanimité.

5. Règlement scolaire, article 7 relatif aux demi-jours de congé hebdomadaire et horaire des classes pour les 1H-2H

M. le Président rappelle que lors de la séance du Conseil général du 20 juin 2017, **M. Michel Savoy**, Syndic, avait sollicité la participation des membres du CG à une séance concernant le règlement scolaire. Cette réunion s'est déroulée le 19 septembre 2017. A l'issue de cette réunion, les 21 personnes présentes ont unanimement réalisé l'impossibilité de fonctionner avec 2 règlements scolaires dont les articles ne sont pas uniformes. Aussi, après consultation du bureau du CG et de la Commission financière, il a été décidé d'une part de mettre ce point à l'ordre du jour et d'autre part de solliciter la participation de M. Michael Dayer, responsable d'établissement, afin qu'il puisse présenter le meilleur projet pédagogique pour les élèves.

M. le Président passe la parole à **M. André Blunsch**, Vice-Syndic. Ce dernier confirme que, sur demande du bureau du Conseil général, un point concernant l'article 7 relatif aux demi-jours de congé hebdomadaire et horaire des classes pour les 1H-2H a été mis à l'ordre du jour. Il passe la parole à M. Dayer.

5.1. Présentation du meilleur projet pédagogique pour les élèves par M. Michael Dayer, responsable d'établissement du cercle scolaire d'Attalens-Granges

M. Michael Dayer précise qu'il est venu pour donner des informations sur les horaires des 1H-2H (école enfantine). Il rappelle qu'il y avait une divergence entre le projet présenté par la Direction scolaire et la décision du Conseil général du mois de février dernier. En introduction, il rappelle que la Loi scolaire est entrée en vigueur en août 2015, que le règlement d'application est entré en vigueur en août 2016. Le délai de mise en œuvre est août 2018, notamment en vue de l'introduction du système des unités 4/2 (4 unités le matin et 2 unités l'après-midi). A ce sujet, il précise que grâce au changement d'horaire de ce week-end, la mise en place du système 4/2 a pu être effectuée. Il reste donc l'horaire 1H-2H à mettre en place pour l'an prochain.

Il précise que l'horaire actuel aurait pu être gardé, mais cela signifierait que les élèves de l'école enfantine viendraient tous les jours à l'école. Le corps enseignant et le Conseil des parents souhaitaient changer cela, en octroyant un jour de congé entier, tant pour les 1H que les 2H.

Compte tenu de cet élément, des contraintes organisationnelles dans la répartition des unités (séparées ou communes), des aspects pédagogiques (débuter plus tranquillement le lundi, 3 jours consécutifs pour les plus petits afin de favoriser le suivi et l'approfondissement des projets pédagogiques, la fatigue plus marquée le vendredi pour les plus petits, ...), l'impact sur l'accueil extrascolaire (le mardi et le jeudi sont déjà des jours très utilisés à l'AES). En résumé, la proposition ci-dessous semble être la meilleure option d'un point de vue pédagogique.

En plus du mercredi après-midi, les demi-jours/jour de congé hebdomadaires sont les suivants :

- a) pour les élèves de 1H :
le lundi matin, le mardi après-midi, le jeudi après-midi et le vendredi toute la journée.
- b) pour les élèves de 2H :
le lundi après-midi et le mercredi matin.

En outre, cet horaire est également appliqué dans 3 autres cercles scolaires du canton, dont celui de Bossonnens.

M. le Président prend congé de M. Dayer. Il informe que celui-ci se rend à l'Assemblée communale de Granges/Veveyse pour y présenter le même sujet, sans préalablement connaître la décision du CG d'Attalens.

5.2 Discussion et décisions

M. le Président informe qu'il procédera en deux phases, à savoir :

- a) Acceptez-vous d'entrer en matière et ainsi annuler la décision prise lors de la séance du Conseil général du 21 février 2017 ?

L'entrée en matière et l'annulation de la décision prise lors de la séance du Conseil général du 21 février 2017 sont acceptées à l'unanimité.

- b) Acceptez-vous la proposition du meilleur projet pédagogique présentée par le responsable d'établissement ?

La proposition de meilleur projet pédagogique présentée par le responsable d'établissement est acceptée par 27 voix. Il y a 1 abstention.

6. Election d'un-e scrutateur-trice

M. le Président informe que le Groupe PDC a proposé la candidature de **M. Renaud Gauderon**. Aucune autre candidature n'est proposée.

Bulletins délivrés	28
Bulletin rentrés	28
Bulletins blancs	3
Bulletins valables	28
Majorité absolue	15

Est élu scrutateur par 24 voix **M. Renaud Gauderon**. Il y a 3 absentions.

A obtenu 1 voix : M. Robert Savoy

7. Election du/de la Président(e) du Conseil général pour 2018

M. le Président informe que le Groupe OSE a proposé la candidature de **M. Jean-François Tornare**. Aucune autre candidature n'est proposée.

Bulletins délivrés	28
Bulletin rentrés	28
Bulletins blancs	3
Bulletins valables	28
Majorité absolue	15

Est élu Président par 25 voix **M. Jean-François Tornare**. Il y a 3 abstentions

M. Jean-François Tornare accepte son élection et remercie le Conseil général pour la confiance qu'il lui témoigne.

8. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil général pour 2018

M. le Président informe que le Groupe ECD a proposé la candidature de Mme Béatrice Perroud. Aucune autre candidature n'est proposée.

Bulletins délivrés	28
Bulletins rentrés	28
Bulletin blanc	1
Bulletins valables	28
Majorité absolue	15

Est élu Vice-Présidente par 27 voix Mme Béatrice Perroud. Il y a 1 abstention.

Mme Béatrice Perroud accepte son élection et remercie le Conseil général de la confiance qu'il lui accorde.

9. Informations relatives à la fusion des cercles scolaires

M. le Président passe la parole à **M. André Blunsch**, Vice-Syndic. Ce dernier communique les informations suivantes

Depuis plusieurs années déjà, les Communes de la Basse-Veveyse collaborent pour de nombreux dossiers et projets, dans une vision positive d'avenir et une perspective d'efficacité et d'efficience. La nouvelle loi scolaire, récemment entrée en vigueur a obligé à chercher des solutions et a été le catalyseur pour unir nos communes au niveau des écoles.

Cette nouvelle loi scolaire prévoit notamment qu'un cercle scolaire doit compter au minimum huit classes et ceci durablement pour pouvoir continuer à fonctionner seul. Remaufens et ses sept classes ne satisfont plus à cette nouvelle condition. Des discussions et des études ont donc été entreprises entre les Communes de la Basse-Veveyse, afin de trouver une collaboration. Il en est ressorti qu'une fusion des cercles scolaires d'Attalens-Granges et Remaufens était la solution. De nouvelles synergies, une meilleure répartition des élèves dans les classes, une utilisation optimisée des salles de gymnastique, ainsi que l'élimination des classes à deux niveaux représentent les principaux atouts de cette future fusion. Celle-ci devrait prendre effet à la rentrée scolaire 2018.

Un groupe de travail composé de représentants des Conseils communaux d'Attalens, Granges et Remaufens, ainsi que du responsable d'établissement scolaire (RE), M. Michael Dayer, œuvrent intensément afin de trouver les meilleures solutions. Le RE dirigeant déjà les deux cercles scolaires à l'heure actuelle, la nouvelle situation ne fera que simplifier cette gestion et améliorera encore les échanges de pratique et la collaboration entre enseignants, ce qui est tout à l'avantage des élèves.

Les bâtiments des deux sites, ainsi que les infrastructures d'accueil extrascolaire d'Attalens et de Remaufens, seront occupés de manière optimale. En outre, tout sera mis en œuvre pour minimiser le nombre d'enfants transportés.

Le bien-être des enfants est la principale priorité. Dans une prochaine étape, il y aura la mise en place de transports cohérents et l'harmonisation des horaires des classes et des accueils extrascolaires, ainsi que les divers règlements.

Afin de soutenir le GT dans cet ambitieux projet et de concevoir une convention intercommunale équitable, un consultant externe a été mandaté. Il s'agit de l'entreprise Compas dont l'expertise en la matière sera fort précieuse.

L'échéancier se présente ainsi :

Début mars 2018	Discussion de la convention au sein des Conseils communaux
Mi-mars 2018	Signature de la convention par les Conseils communaux
Mars-avril	Séance extraordinaire du Conseil général pour une présentation des modifications budgétaires et informations aux parents.

M. André Blunsch, Vice-Syndic souhaite ajouter quelques éléments qui ont été communiqués lors d'une récente séance avec les parents. En premier lieu, il rappelle qu'il s'agit d'une obligation légale découlant de la Loi scolaire qui doit être mise en œuvre pour la rentrée 2018-2019. Cette nouvelle loi apporte les modifications majeures suivantes : nouvelle répartition des coûts entre le canton et les communes (salaire des responsables d'établissement à la charge du canton, salaire des secrétariats, des transports à la charge des communes), disparition des Commissions scolaires et mise en place des Conseils de parents, est considéré comme cercle scolaire : tout établissement ayant au minimum 8 classes de manière pérenne. Il relève que si aucune solution n'est trouvée, c'est le Canton qui l'imposera.

Il rappelle encore que les Commissions scolaires de la Basse-Veveyse, à l'époque, s'étaient rencontrées pour discuter des conséquences de la nouvelle loi scolaire. A l'issue de ces réunions, il a été constaté que les cercles scolaires étaient très proches, tant au niveau des moyens que du fonctionnement. Puis il y a eu des discussions avec les 4 communes de la Basse-Veveyse afin d'étudier

la possibilité de ne former qu'un seul cercle scolaire. Ce fut donc une mauvaise surprise d'apprendre subitement que Bossonnens se retirait du processus, alors que leur cercle scolaire est proche de la limite précitée.

Au début juillet 2017, les Conseils communaux d'Attalens, Granges et Remaufens ont décidé néanmoins de poursuivre le processus de fusion et ont constitué un groupe de travail, en s'appuyant également sur un consultant externe.

Il donne quelques informations sur le travail effectué à ce jour, à savoir : 3 séances avant l'arrivée du consultant où les thèmes suivants ont, entre autres, été abordés, bâtiments, horaires, transports, accueils extrascolaires, camps, informatique. A ce jour, aucune décision n'a été prise. Des entretiens individuels et des ateliers ont été réalisés avec le consultant (définir les objectifs globaux, projet de convention scolaire et accueil extrascolaire). Il n'y a pas encore eu de retours sur les résultats de ces travaux au sein des différents Conseils communaux et donc aucune décision n'a été prise. Afin de pouvoir informer les parents rapidement, le but est d'avoir une décision d'ici fin mars 2018.

Il communique encore quelques informations générales : les 2 cercles scolaires sont gérés depuis plusieurs années par le même responsable d'établissement, les commandes de matériel sont unifiées, les enseignants se connaissent et font déjà des séances ensemble, le même programme pédagogique est en place. En outre, l'an passé le camp de ski a été organisé en commun. Il conclut en rappelant le côté obligatoire de la démarche, que l'inventaire effectué démontre que les 2 cercles sont très proches en termes d'organisation et d'infrastructures et que les séances avec les parents et le Conseil des parents laisse penser qu'il y a des solutions.

M. Cyril Grandjean informe que le fait d'avoir un même responsable d'établissement pour deux cercles scolaires est une anomalie. Il précise que dans le document Nouvelle loi scolaire, questions/réponses rédigé par la DICS, il est clairement précisé que un-e RE ne peut pas travailler sur plusieurs cercles scolaires. Un amendement a été déposé dans ce sens lors des débats au Grand Conseil et il a été rejeté.

La DICS soutient l'idée d'un -e seul -e RE par cercle scolaire et d'un-e RE pour un seul cercle scolaire. Assumer la direction de plusieurs cercles scolaires est jugé problématique. Il ajoute qu'il est également précisé que s'il le souhaite, le/la RE peut compléter son taux d'activité par de l'enseignement ou d'autres tâches pédagogiques. Aussi, il trouve que mentionner cela comme un argument est donc un peu « léger ».

Il relève qu'il ne s'agit pas d'une démarche obligatoire pour Attalens. Elle l'est pour Remaufens. Il précise que le courrier adressé aux parents a suscité des incompréhensions. Il estime qu'il y a suffisamment d'élèves dans notre commune pour s'autosuffire et précise que le cercle scolaire avec Granges apporte déjà son lot d'inconvénients (perte de responsabilité sur les compétences communales, « mise sous tutelle » pour les investissements, utilisation de la capacité financière de notre commune pour financer la totalité des investissements, clé de répartition actuelle très incomplète, seule la commune d'Attalens garantit le déficit de l'AES). Il souligne que vouloir étendre notre générosité à d'autres communes tout en péjorant potentiellement le service aux citoyens et enfants d'Attalens est un complet non-sens. Il espère que le Conseil communal prendra une bonne décision en ayant bien soupés tous les aspects (pratiques et financiers).

10. Communications du Conseil communal

M. le Président passe la parole à **M. André Blunsch**, Vice-Syndic.

Crèche communale

Comme déjà évoqué au Conseil général, le Conseil communal souhaite une optimisation en termes de prestations, d'organisation, de fonctionnement, de ressources et de coûts, des structures d'accueil pré- et parascolaire communales, tout en garantissant un accueil de qualité et une attention toute particulière aux attentes des parents.

Dans cette optique, l'Exécutif communal a estimé opportun de solliciter une analyse externe afin de disposer d'une offre de prestations visant à répondre efficacement aux besoins de la population (qualité, quantité), avec des structures fonctionnant de manière efficiente avec des coûts maîtrisés et un engagement adéquat des ressources (compétences, effectif). Les intentions sont, entre autres, d'avoir des coûts maîtrisés (avec un objectif de coûts situé dans la moyenne cantonale) et de favoriser la collaboration entre les différentes structures.

Parallèlement à cette analyse qui sera initiée prochainement, le Conseil communal a d'ores et déjà pris certaines dispositions afin de mieux répondre à la demande croissante de places et d'améliorer la situation financière de la crèche via un agrandissement de cette structure (l'utilisation d'une 2ème salle dans le bâtiment du Mouton permettra ainsi de passer de 20 à 36 places dès la rentrée d'août 2018). De plus, une étude se poursuit également pour passer à une capacité d'accueil de 52 places.

Par ailleurs, des mesures pragmatiques ponctuelles destinées à faciliter le pilotage et le suivi administratif de l'AES dans un contexte évolutif ont été prises, tout en continuant une analyse concernant l'optimisation des principes de facturation des prestations de l'accueil extrascolaire. Il est précisé que ces informations ont été partagées avec le GT crèche.

Personnel communal

M. le Président passe la parole à **M. Michel Savoy**, Syndic.

Ce dernier communique les informations liées au personnel, à savoir :

Dates	Collaborateurs
14 août 2017	Mme Meg Dufey, apprentie ASE à la crèche communale
14 août 2017	Mme Léandra Perret, stagiaire à la crèche communale, fin de contrat au 31.07.2018
16 août 2017	Mme Sarah Costa, stagiaire à la crèche communale, fin de contrat au 31.07.2018
1er octobre 2017	Mme Isa Nunes, auxiliaire à 40 % à la crèche communale (fin de contrat 31.07.2018)
1er janvier 2018	Mme Cynthia Bussard, secrétaire des écoles à 50%, fin de contrat au 31.12.2018, renouvelable
1er janvier 2018	Mme Laure Berger, stagiaire à l'accueil extra-scolaire, fin de contrat au 30.06.2018

Secrétaire de l'école

Le secrétariat de l'école est assuré actuellement par une collaboratrice de l'administration communale qui partage son temps de travail entre l'administration et l'école. Cette personne, qui travaille à 50 %, est localisée à l'administration. Après une période d'essai, il s'avère que cette situation « hybride » ne donne ni satisfaction à l'école ni à l'administration. En effet, dans cette configuration, il est difficile de mettre en place une organisation réellement rationnelle et les besoins respectifs ne sont que partiellement couverts.

A ce sujet, il nous semble important de préciser que c'est la Loi scolaire qui impose aux communes le fait d'être les autorités d'engagement pour le personnel technique (concierges) et administratif (secrétaire). Cette même loi stipule que ce sont les communes, en tant qu'employeur, qui décident et fixent les cahiers des charges de ce personnel, et qui sont compétentes pour organiser le secrétariat scolaire. Le responsable d'établissement évalue ses besoins de façon à déterminer un taux d'activité le plus adéquat possible.

En l'occurrence, le descriptif de poste pour la secrétaire des écoles a été établi en étroite collaboration avec le responsable d'établissement. Dans un souci de cohérence, on a également profité de ce changement d'organisation pour insérer dans les activités de la secrétaire différentes tâches qui étaient assurées historiquement par l'administration (médecine et transports scolaires notamment). Compte tenu du contexte évolutif de l'environnement scolaire, il a été décidé d'engager une collaboratrice via un contrat de durée maximale d'une année. A l'échéance, un bilan sera dressé afin de procéder aux éventuels ajustements nécessaires (taux d'activité par ex.).

Service de l'administration

Les administrations communales doivent avoir une approche flexible et anticipative afin de constamment s'adapter aux exigences qui deviennent de plus en plus complexes et pointues. Aussi, compte tenu de ce contexte et d'un volume de tâches croissant, il est absolument essentiel de pouvoir garantir efficacement, au sein des différents services, des suppléances partielles suffisamment solides et professionnelles. En effet, si les compétences métier et/ou les responsabilités se concentrent sur une seule personne dans un service et que cette dernière fait défaut, la situation peut rapidement devenir problématique. C'est donc dans cette optique que les services communaux étoffent progressivement leurs équipes (secrétariat communal en 2016, caisse communale en 2017/2018, accueil/contrôle des habitants (2017/2018) et secrétariat des écoles en 2018).

M. Dominique Beaud constate que l'on annonce des engagements. Il demande s'il y a également des départs.

M. Michel Savoy explique qu'il y a bien évidemment des départs à la crèche, notamment les stagiaires et les apprentis qui sont engagés pour des périodes déterminées. Concernant l'administration, il n'y a pas de départ. Il est envisagé d'engager un stagiaire pour effectuer un travail spécifique, il y a une augmentation de taux d'activité prévue pour la collaboratrice de la caisse communale, pour le poste de secrétariat des écoles et une suppléance renforcée à l'accueil/contrôle des habitants.

M. Dominique Beaud s'étonne du taux d'activité de la secrétaire des écoles (il a vu une annonce de la Commune de Châtel-St-Denis pour une secrétaire des 20 %). Il demande également s'il y a eu une mise au concours et comment est déterminé le salaire.

M. Michel Savoy précise que la situation de la Commune de Châtel-St-Denis n'est pas forcément comparable avec celle d'Attalens, il y a notamment une administratrice qui s'occupe des écoles. Comme expliqué dans la communication, le taux d'activité est déterminé par le responsable d'établissement, en collaboration avec l'administration. Il informe que cette place a fait l'objet d'une mise au concours standard (plus de 100 dossiers reçus) et que la classification de salaire s'effectue, comme pour tous les collaborateurs, sur la base de l'échelle de traitement du Canton de Fribourg et de la négociation avec les prétentions salariales des candidats.

M. Roland Dumoulin demande, concernant les stagiaires à la crèche, si au terme de leur stage on leur propose une formation.

M. Michel Savoy, Syndic, précise que l'équipe éducative d'une crèche est composée de personnel diplômé dans le domaine de la petite enfance et de personnel auxiliaire et d'apprenti-e-s et/ou de stagiaires. Le SEJ donne la possibilité d'intégrer dans l'effectif des stagiaires de plus de 18 ans (prise en compte à 50% de son temps de travail effectif dans le quota du personnel auxiliaire). Un stage permet aux jeunes d'avoir une expérience dans ce domaine, car cela est souvent demandé avant de débiter un apprentissage d'assistant-e socio-éducatif-ve. La crèche accueille actuellement une apprentie, il n'est pas possible d'en accueillir plus, un encadrement professionnel nécessite un suivi important par du personnel qualifié.

Valtraloc

M. Pierre-Alain Perroud, informe que, compte tenu de la météo, les travaux sont actuellement arrêtés, vraisemblablement jusqu'au printemps. Les feux de signalisation ont été enlevés. Pour 2018, l'objectif est de coordonner la suite des travaux Valtraloc avec le projet centre-village. Ils devraient reprendre depuis l'Auberge de l'Ange. Il relève que les budgets et les délais sont respectés.

M. Georges Emonet demande s'il est possible d'avoir des informations concernant la nouvelle mise à l'enquête pour le projet centre-village.

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, informe que la consultation publique du projet « Centre-village » s'est terminée le 30 septembre 2017. Il y a une opposition qui vient d'être traitée. Une seconde mise à l'enquête est en cours (modification : plus aucune emprise sur la parcelle 201). Parallèlement à cette procédure, le bureau d'architectes Farra Zoumboulakis & associés poursuit les tâches liées à la préparation des descriptifs de travaux, des soumissions, ainsi que des appels d'offres.

M. Georges Emonet demande s'il y a toujours une commission Valtraloc.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, rappelle que les membres de la Commission des routes peuvent participer aux séances de chantier Valtraloc.

Plan d'aménagement local (PAL)

M. Jacques-André Vulliens, Conseiller communal, informe que la consultation publique est terminée. Il y a eu une opposition concernant la zone du Coquagenoud. Une séance de conciliation a été organisée, mais l'opposition vient d'être confirmée. Le Conseil communal se déterminera sur cette opposition lors la séance du 18 décembre 2018, puis transmettra le dossier du PAL au Canton afin de poursuivre le processus usuel.

Plan directeur cantonal

M. Jacques-André Vulliens, Conseiller communal, communique que la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) a mis en consultation publique jusqu'au 10 janvier 2018, le projet de révision totale du plan directeur cantonal. Conformément aux dispositions légales, les Conseils communaux disposent d'un mois supplémentaire, soit jusqu'au 10 février 2018, pour communiquer leur prise de position relative à cet objet à la DAEC.

Le plan directeur cantonal sera présenté pour information au Grand Conseil à la session de septembre 2018. Le Conseil d'Etat, pour sa part, adoptera le document en octobre 2018. Ces délais sont impératifs en raison de la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire qui exige que le plan directeur cantonal soit approuvé par la Confédération avant le 1er mai 2019.

La DAEC organise des soirées d'information et à ce titre, celle qui concerne notre région se déroulera le mercredi 13 décembre 2017 à 19h00 à l'Ecole primaire Le Crêt – route de l'Eglise 44, Le Crêt.

M. Michel Savoy, Syndic, précise que le plan directeur cantonal peut être téléchargé sur le site de la DAEC.

Projet de Maison pour tous

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, rappelle que la Commune d'Attalens a invité sa population à participer à un atelier consultatif le samedi 9 septembre 2017 à la salle de gymnastique « Les Etoiles ». L'objectif principal était d'avoir l'avis des habitants sur ce futur espace intergénérationnel multi-activités (env. 70 personnes présentes).

Le Conseil communal était accompagné par le Centre d'éducation permanente (CEP), dans cette démarche participative et l'organisation du « workshop ».

Dans la synthèse fournie par notre prestataire (à disposition sur notre site internet www.attalens.ch), il ressort que les avis exprimés lors de ces ateliers ont révélé un consensus sur l'intention, et sur la nécessité de disposer d'un responsable professionnel de l'animation. Il a également été constaté une diversité des attentes qui élargissent le concept de maison à celui d'une véritable plate-forme d'échanges. En outre, il y a eu également des questions et des observations légitimes autour du financement, en particulier sur l'exploitation de la future structure.

Le CEP recommande, par ailleurs, de garder une vraie mobilisation de la population en maintenant un « rythme de projet » soutenu et en assurant une communication continue. Il suggère également de confier l'élaboration des points clés à des groupes de travail représentatifs : pilotage futur de la maison pour tous, aménagements, part financée par les usagers versus l'ensemble de la population, ou part d'animation professionnelle notamment.

Parallèlement à ces démarches, des visites de structures (accueil parascolaire, maison de quartier) ont été effectuées afin de partager certaines expériences et d'enrichir les réflexions, tant pour la Commission Bâtiments et Infrastructures que pour le Conseil communal.

Dans ce cadre et conformément au crédit d'investissement approuvé le 13 décembre 2016 par le Conseil général, un cahier des charges précis, destiné à solliciter une offre pour une étude de faisabilité par des architectes, est actuellement en cours d'élaboration. Le but est d'avoir un document complet afin de permettre une gestion plus aisée des étapes menant à un concours de projets. A ce sujet, on rappelle que le principe du concours permet d'obtenir une solution à des problèmes clairement définis, solution dont on envisage la réalisation, et d'identifier des professionnels qualifiés qui seront à même de la réaliser.

Installation bornes électriques au parking de la Condémine

M. Philippe Alibert, Conseiller communal, informe que, suite à l'accueil d'une étape de la Wave Trophy, la Commission de l'énergie a sollicité une proposition pour l'installation d'une borne électrique auprès du groupe Move (le plus grand réseau de recharge public de Suisse). La proposition a été acceptée par le Conseil communal et une borne de recharge pour 2 véhicules électriques a été installée sur le parking de la Condémine (elle n'est pas encore opérationnelle).

M. Lionel Guignard demande si la Commune possède des chiffres concernant le potentiel d'utilisation.

M. Philippe Alibert, Conseiller communal, précise qu'il y avait un intérêt marqué du groupe Move. Ce dernier estime qu'il y a un potentiel très intéressant, raison pour laquelle il a pris intégralement les frais d'installation à sa charge. Lors de l'organisation de l'étape de la Wave Trophy, 20 véhicules sur le district avaient été recensés.

Activités jeunesse

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, communique que 2017 s'est vue comme une année de transition pour l'Association de l'Atelier Jeunesse de la Veveyse, avec les derniers mois de soutien de la fondation Jacobs (jusqu'en juin) et le renforcement de l'implication des communes, puisque 9 sont présentes au comité de l'AJV.

Cela a permis la mise en place d'accueils libres dans toutes les communes (1 fois toutes les 2 semaines) et ainsi de répondre aux besoins de plus de 170 nouveaux jeunes.

Les activités sur Châtel-St-Denis sont également « victimes de leur succès » avec des accueils voyant régulièrement plus de 40/50 jeunes se retrouver au local.

En parallèle, l'équipe et les communes travaillent sur la mise en place de la politique veveysanne de l'enfance et la jeunesse, avec le soutien de l'équipe du bureau de promotion de l'enfance et des jeunes – à relever que la Veveyse est pionnière dans la mise en place d'une politique régionale. Cela permettra également à Attalens de renforcer sa propre politique enfance et jeunesse, tant dans le domaine de la petite enfance (dont l'accueil extrafamilial, de qualité et à prix abordable) que de celui de la Jeunesse (projet Midnight, collaboration avec REPER pour du travail social hors murs).

Réseau Santé et Social de la Veveyse

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, communique que la mise en place de la LPMS : la loi sur les prestations médico-sociales implique de nombreux changements :

- But et objet : la loi précitée a pour but de garantir la qualité et la coordination de prestations médico-sociales répondant aux besoins de prise en charge de la population dans le canton. Elle :
 - a) définit les prestations médico-sociales et les exigences auxquelles sont soumis les fournisseurs et fournisseuses qui les offrent ;
 - b) définit l'organisation des relations entre les pouvoirs publics et les fournisseurs et fournisseuses de prestations médico-sociales ;
 - c) fixe les conditions auxquelles les prestations médico-sociales font l'objet d'un financement des pouvoirs publics.
- Le RSSV a été nommé par toutes les communes comme l'association qui permettra la mise en place de la LPMS. Dans ce sens et concrètement, il y aura la mise en place d'un organe de coordination – dont la gestion est intégrée au RSSV (nouvel engagement).
- Disparition de la CODEMS (commission des EMS), remplacée par une commission consultative composée des personnes représentant les fournisseurs exploités ou mandatés par le RSSV.

Avenir du site

Le Comité directeur avance avec les projets touchant à l'avenir du site :

- Mise à jour du PAD en étroite collaboration avec la commune de Châtel-St-Denis (objectif : valoriser les espaces au centre-ville)
- Rénovation des bâtiments existants. Il y aura une assemblée générale le 17 janvier 2018 pour l'acceptation d'un crédit en vue de la réalisation des travaux.

Délai d'intervention des ambulances

Il revient sur un point évoqué lors d'une précédente séance par M. Cyril Grandjean concernant le délai d'intervention des ambulances. A ce sujet, il précise que le RSSV a réexaminé attentivement ce problème et a communiqué les informations suivantes :

- Comme exigé par le Règlement sur les services d'ambulances du canton de Fribourg du 5 décembre 2000, le service des Ambulances Sud Fribourgeois (ASF) répond aux normes qualité de l'Inter association de Sauvetage. Dans ce cadre, les ASF sont tenus d'évaluer, entre autres, les délais de réponse (temps entre l'alarme de la centrale 144 et arrivée sur place pour toutes les interventions primaires urgentes – P1). Selon ces directives, il devrait être idéalement inférieur à 15 minutes. Le rapport y relatif confirme le respect de ce délai pour l'ensemble de la région.
- Les services d'ambulances du canton se sont penchés sur la manière dont les secours pourraient être plus rapidement apportés, notamment dans les régions périphériques. Aussi, il s'agit de mettre en place un système de « Premiers répondants ou First Responder », un système rendu possible par les outils de communication d'aujourd'hui. Le service des ASF en fait actuellement activement la promotion. Le comité s'est inquiété de son implémentation dans chacune des communes du district.
- Au 1er juin 2017, 553 personnes étaient inscrites comme premiers répondants dans l'application, 41 personnes ont donné une adresse en Veveyse, dont 9 à Attalens.
- Chacune de ces personnes peut intervenir dans l'ensemble du canton pour autant qu'elle soit à proximité immédiate de l'intervention. De plus, 1 défibrillateur est disponible auprès des samaritains d'Attalens. Il y en aura certainement un second qui sera placé au centre du village.
- Un rôle prépondérant est confié à la centrale 144 : engager les moyens de secours en fonction du lieu et de la gravité de la situation (hélicoptères, SMUR, ambulances, et, depuis peu, les premiers répondants).
- Le courrier du RSSV avec le rapport sera annexé au procès-verbal des séances.

11. Budget des investissements 2018 et approbation

11.1 Financement des travaux sur les routes communales

M. le Président donne la parole à **M. Pierre-Alain Perroud**, Conseiller communal. Celui-ci communique que, dans le cadre de l'entretien des routes communales, il est prévu d'effectuer des travaux au ch. des Erables (fraisage du tapis existant, encollage et nouvelle couche de roulement, environ 365 mètres linéaires, CHF 103'000.-), au ch. de Bois-de-Faye (reprofilage de la chaussée avec matériaux bitumineux et réfection à chaud type émulsion de bitume élastomère et de gravillons 4/8 y compris compactage au rouleau à pneus, environ 275 mètres linéaires, CHF 26'000.-), route centre des Galleys (travaux idem, environ 260 mètres linéaires, plus certains travaux de mise à niveau de chambres, CHF 15'000.-), ch. de Tremalla (travaux idem + PATA pour réfection des endroits détériorés, environ 175 mètres linéaires, CHF 25'000-).

En ce qui concerne la planification des travaux sur les routes communales, il précise que le service de l'édilité inventorie durant l'année les problèmes et/ou détériorations du réseau routier communal, ce qui permet de déterminer une planification financière. Cette dernière n'est pas toujours respectée, car il y a parfois des urgences ou des imprévus qu'il est nécessaire de gérer en priorité.

M. Dominique Beaud demande si la route de Bois-de-Faye sera fermée l'hiver.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauter**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 199'000.- est approuvé à l'unanimité.

11.2 Financement de l'achat de deux véhicules édilitaires

M. le Président donne la parole à **M. Pierre-Alain Perroud**, Conseiller communal. Ce dernier communique que, dans le cadre de la planification de renouvellement du parc de véhicules de l'édilité, il est souhaité pouvoir changer la chargeuse (l'actuelle a 17 ans, 6'500 heures d'utilisation), afin d'éviter de payer des frais de réparation qui deviennent de plus en plus importants. L'objectif est également de changer le Peugeot Bipper afin d'avoir un véhicule plus adapté à la nature des travaux de l'édilité, en l'occurrence un pick-up, vraisemblablement d'occasion. Le Bipper sera conservé pour des trajets effectués par d'autres services communaux (technique, conciergerie, AES).

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

Mme Maude Landry demande s'il serait possible, à l'avenir, de prévoir de véhicules électriques.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, indique que cela pourrait être une option à étudier pour certaines tâches spécifiques (balayeuse, petits véhicules, idem la Commune de Vevey).

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauter**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 118'000.- est approuvé à l'unanimité.

11.3 Financement des travaux de raccordements d'adduction d'eau

M. le Président donne la parole à **M. Pierre-Alain Perroud**, Conseiller communal. Il informe qu'il est prévu de profiter des travaux effectués dans le cadre de Valtraloc, pour changer les anciens tuyaux en fonte (datant de 1983) et de créer des bouclages. Ces derniers facilitent la gestion du réseau d'eau et réduisent le nombre de citoyens impactés lors de fermetures sectorielles sur réseau.

De plus, suite à la mise à l'enquête de 25 villas sur la parcelle 165 (hoirie Savoy Grande-Fin), il est prévu de remplacer environ 175 ml d'un tuyau en fonte datant aussi de 1983.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauter**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 95'200.-- est approuvé à l'unanimité.

11.4 Financement des travaux de raccordement EC / EU

M. le Président donne la parole à **M. Pierre-Alain Perroud**, Conseiller communal. Il communique qu'il est souhaité confier un mandat d'étude pour la mise en séparatif du solde (partie haute) du quartier de La Reraise. En plus de ce quartier résidentiel, 4 habitations hors zone pourraient bénéficier de ce projet. La 1ère étape consisterait à réaliser un contrôle caméra des collecteurs unitaires, ainsi que des chambres de visite. La 2ème étape, est prévue afin d'effectuer des relevés des raccordements privés par teintage.

Il informe que les grilles le long des voies TPF devant le Rendez-vous des Amis à Tatroz sont en très mauvais état. Comme les TPF vont sécuriser la voie de chemin de fer, il s'agit d'en profiter pour changer ces grilles et les éloigner le plus possible des rails. Les TPF seraient d'accord de participer financièrement à ces travaux chiffrés à CHF 21'000.--, selon une clé de répartition qui reste à définir.

M. Reynald Emonet demande combien il y a de grilles à changer.

M. Cédric Emonet, technicien communal indique qu'il y a 5 grilles à changer.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauter**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 57'000.-- est approuvé à l'unanimité.

11.5 Financement de l'harmonisation du parc informatique de l'école (HAPI)

M. le Président donne la parole à **M. André Blunsch**, Conseiller communal. Ce dernier informe qu'il s'agit de procéder au remplacement de 13 PC obsolètes.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauter**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 32'500.-- est approuvé à l'unanimité.

M. le Président lève la séance à 21h59.

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 12 DECEMBRE 2017

M. Robert Savoy, Président du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), les représentants de la presse, le public et leur souhaite la bienvenue. Comme déjà précisé, la séance débutera par l'appel, puis par le point laissé en suspens la veille.

Il informe que l'Assemblée communale de Granges/Veveyse a adopté, lors de sa dernière séance, le règlement scolaire. Nos règlements scolaires sont donc identiques et pourront donc entrer en vigueur.

Présents : 28

Excusés : M. Norbert Gabriel et Mme Ursula Simarro

Sept Conseillers communaux sont présents

Sont également présents : M. Cédric Emonet, technicien communal et M. José Diaz, Caissier communal

Le quorum étant atteint M. le Président constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

Il souhaite une cordiale bienvenue à **M. Renaud Gauderon** (PDC) et l'informe des procédures de décisions au sein du CG. Par ailleurs, M. Gauderon accepte son élection au bureau du Conseil général.

11.6 Financement de la création de 2 places de jeux dans le périmètre scolaire

M. le Président donne la parole à **M. André Blunsch**, Conseiller communal. Ce dernier informe que le Conseil des parents a délégué un groupe de travail (parents – enseignants) afin de mener une réflexion sur la réalisation de places de jeux dans l'enceinte scolaire du

Petit-Prince. Ces jeux ont pour objectifs de favoriser la détente et de développer les capacités de mobilité et de coordination.

La proposition est donc de créer une place de jeux côté Est pour les élèves 3H-8H (besoin de protection au sol) et une place de jeux à côté de l'école des Roses pour les 1-2H (pas besoin de protection au sol). A ce sujet, il précise que le Conseil des parents souhaite privilégier la solution de protection en copeaux, plutôt que les gravillons ou un sol synthétique.

M. Eliot Savoy trouve que l'idée de mettre 2 places de jeux dans le périmètre est excellente. En revanche, il s'étonne du montant de CHF 35'000.— pour la fourniture des places de jeux.

M. André Blunschi, Conseiller communal, indique que le montant se base sur une offre d'une entreprise spécialisée dans le domaine.

M. Eliot Savoy estime que l'école des forestiers-bûcherons à Grangeneuve qui recherche à réaliser ce type de projet pour leurs cours de formation ou l'école de forestiers, qui souhaite également mettre en place ce type d'infrastructures, pourraient être approchées. Cela permettrait peut-être de réduire les coûts, tout en étant dans une logique d'utilisation des ressources naturelles issues du développement durable et local de la région.

M. André Blunschi, Conseiller communal, prend note de ces suggestions et rappelle que l'on est en phase de budget et qu'il n'y pas de confirmation effectuée avec une quelconque entreprise.

M. Sébastien Beaud demande ce qui va être réalisé pour les travaux terrassement/fondations.

M. Cédric Emonet, technicien communal, précise que chaque élément aura une fondation ponctuelle. Les montants sont issus d'une offre d'une entreprise locale.

M. Vincent Grognez précise que ce thème lui tient particulièrement à cœur. Il souligne qu'il est essentiel que les enfants puissent se défouler avant les cours et pendant les récréations. Il rappelle qu'à son époque, il y avait de nombreuses infrastructures à disposition (rampe de skateboard, mur de grimpe, balançoires, chevaux à bascule, toboggan, ...), qui ont depuis lors, disparu. Il rappelle que l'école accueille environ 450 enfants et que ces jeux seront évidemment très utilisés et qu'il est important d'investir dans des infrastructures de qualité, durables et qui respectent les normes de sécurité.

M. Sébastien Beaud pense qu'il n'y a personne qui est opposé à la réalisation de ces places de jeux. Toutefois, il estime que le montant prévu pourrait peut-être permettre de réaliser 3-4 places de jeux, plutôt que 2.

M. Yves Savoy rejoint MM. Eliot Savoy et Sébastien Beaud afin d'examiner la possibilité de favoriser une collaboration locale, tout en essayant d'étoffer, avec ce budget, le nombre de places de jeux.

M. Dominique Beaud rappelle, qu'en 2014, la place des Petits Anges avait coûté CHF 62'000.—.

M. Gérard Colliard demande où sont passés les éléments de jeux dont parlait M. Vincent Grognez.

M. André Blunschi indique que certains éléments n'étaient plus en bon état (mur de grimpe), trop grand pour le périmètre scolaire actuel (toboggan). Il y a peut-être encore quelque chose dans le local de l'édilité.

M. Gérard Colliard suggère de solliciter les entreprises qui ont participé à la réalisation de l'extension scolaire pour sponsoriser l'acquisition de ces jeux. Il relève aussi qu'il serait utile de prévoir des jeux pour les plus grands.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauter**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 78'000.— est approuvé par 27 voix. Il y a 1 abstention.

11.7 Financement d'infrastructures pour la crèche

M. le Président donne la parole à **M. André Blunsch**i, Conseiller communal. Celui-ci explique que, dans le cadre des diverses variantes étudiées pour optimiser la crèche communale, il est prévu d'agrandir cette structure préscolaire en utilisant la salle de classe de l'étage du dessus. Cela permettra d'augmenter la capacité de 20 à 36 enfants. Le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) a donné un accord de principe sous réserve d'adapter les lavabos et d'adapter un espace de sieste. Cette augmentation de capacité impliquera aussi un investissement pour une colonne de lavage.

Mme Béatrice Perroud trouve le prix concernant la modification des lavabos exorbitant.

M. Cédric Emonet, technicien communal indique que le montant résulte d'une offre d'une entreprise locale.

M. Dick Perroud demande ce qu'il en est au niveau de la cuisine, vu qu'il s'agissait de l'une des pistes évoquées afin d'optimiser les coûts.

M. André Blunschi, Conseiller communal, indique que la cuisine n'est pas impactée par ces travaux.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauter**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 29'590.-- est accepté à l'unanimité.

11.8 Financement de la rénovation des façades du bâtiment Les Blés et pose d'un store au bâtiment Les Roses

M. le Président donne la parole à **M. Guillaume Savoy**, Conseiller communal. Il explique que la rénovation des façades consiste en une remise en état du crépi et des peintures extérieures. Cela fait plusieurs années que ces travaux sont à la planification financière, mais ils ont été régulièrement repoussés. La situation actuelle exige un travail sur ce bâtiment, notamment en raison des infiltrations d'eau. Il précise aussi que suite aux discussions entre le service technique et les entreprises spécialisées, il s'avérerait que les coûts engendrés par les travaux visant à une amélioration thermique du bâtiment seraient trop importants en regard du gain en efficacité énergétique. Il est également prévu de profiter des échafaudages qui seront mis en place pour changer les anciens stores métalliques type VA90 par des stores en fibres de verre tissés. Il précise qu'il y a actuellement CHF 3'000.--/an au budget pour l'entretien des stores métalliques. La Commission des bâtiments et des infrastructures a donné un préavis favorable.

De plus, afin de réduire les problèmes liés à la chaleur en été, il est envisagé d'installer un store extérieur en toile dans le bâtiment Les Roses.

M. Roland Dumoulin salue l'initiative pour ce projet de rénovation. Toutefois, il pense que le Conseil communal met la charrue avant les boeufs. Il trouverait ainsi plus opportun de réaliser l'étude thermographique avant d'entreprendre des travaux qui seraient peut-être plus efficaces, car mieux ciblés.

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, indique que ce point a fait l'objet de plusieurs discussions au Conseil communal. Il va sans dire que si l'étude thermographique devait révéler des résultats très différents de la vision actuelle, le Conseil général en serait évidemment informé.

M. Cédric Emonet, technicien communal, confirme que l'architecture du bâtiment est effectivement particulière et pas optimale pour l'entretien. Il précise que les murs n'occasionnent pas de souci particulier d'un point de vue thermique. En revanche, les fenêtres et la toiture laissent clairement à désirer. Le projet présenté se veut donc pragmatique et ciblé sur les problèmes à résoudre rapidement, tout particulièrement l'étanchéité.

M. Eliot Savoy indique que les travaux projetés, pour un montant de CHF 120'000.-- ne sont qu'une solution provisoire, vu qu'à moyen terme d'autres travaux (changement des fenêtres notamment) devront être entrepris. Il serait peut-être judicieux que le Conseil communal présente 2 variantes afin de laisser le choix au CG.

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, précise que le problème d'étanchéité du bâtiment doit être réglé rapidement. Toutefois, il estime que l'on peut tout à fait attendre le résultat de l'étude thermographique, mais rend attentif au fait que, selon les discussions avec les architectes, l'autre solution est effectivement de refaire une enveloppe totale au bâtiment.

Mme Françoise Jolivet demande si les autres travaux évoqués devront obligatoirement être réalisés.

M. Cédric Emonet, technicien communal, confirme la nécessité de réaliser ces travaux supplémentaires ultérieurement.

M. Roland Dumoulin estime qu'il n'y a pas un caractère d'urgence pour exécuter ces travaux et suggère donc d'attendre l'étude thermographique. La demande d'investissement pourrait être soumise lors d'une prochaine séance du Conseil général.

M. Cyril Grandjean indique que la Commission des bâtiments et des infrastructures s'est posée à plusieurs reprises ces questions. Il faut cependant bien comprendre qu'il s'agit de 2 projets différents, à savoir assainir complètement le bâtiment ou parer rapidement à un problème d'infiltrations. En repoussant ces travaux, la situation va inévitablement se péjorer davantage. Il n'est pas favorable au report des travaux et fait confiance au Conseil communal pour revenir, cas échéant, devant le Conseil général, s'il devait y avoir de réelles mauvaises surprises.

M. Georges Emonet rejoint le point de vue de M. Cyril Grandjean. Une réfection totale de l'enveloppe ferait clairement bondir le budget dans une autre dimension. Il estime que les travaux proposés sont adaptés à la situation actuelle.

M. Emilien Vionnet demande quelle serait la durée qu'il y aurait entre les deux périodes de travaux.

M. Cédric Emonet, technicien communal estime cette période à 10-15 ans.

M. Sébastien Beaud estime que qu'il serait préférable de refuser cet investissement, puis de revenir avec un projet après l'étude

thermographique.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauteur**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 156'500.-- est approuvé par 17 voix. Il y a 9 voix contre et 2 abstentions.

11.9 Financement des travaux de raccordement électrique de la cabane de la Budzilyère

M. le Président donne la parole à **M. Guillaume Savoy**, Conseiller communal. Il informe que, dans le cadre des travaux d'adduction d'eau de la fontaine de Vuarat, la Société de développement d'Attalens (SDA) a demandé à la Commune s'il était envisageable de profiter de la fouille afin de poser un tuyau pour la future alimentation électrique de la cabane de la Budzilyère. La SDA a précisé qu'elle continuera à prendre à sa charge les travaux depuis le réservoir jusqu'à la cabane. Il a été rappelé à la SDA que la Commune était propriétaire de la cabane et que ces travaux devraient donc être à sa charge. Il a été aussi rappelé que la SDA n'avait pas vocation à payer ce type de travaux, mais à mettre en place des projets d'embellissement du village. Comme les travaux ont déjà été réalisés, il est prévu de rembourser la SDA. Il est également prévu de revoir la convention qui lie la commune et la SDA pour l'utilisation et la location de la cabane.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, confirme que les entretiens avec la SDA, ont permis de (re)mettre en lumière le fait que la Commune est effectivement propriétaire de la cabane.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauteur**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 56'900.-- est approuvé à l'unanimité.

11.10 Financement de la pose de cylindres numériques dans les bâtiments communaux

M. le Président donne la parole à **M. Guillaume Savoy**, Conseiller communal. Il informe que l'objectif est d'une part de sécuriser l'accès aux bâtiments communaux, en procédant en 2 étapes (enveloppe extérieure, puis cylindres intérieurs) et d'autre part de simplifier la gestion des clés. Il précise aussi qu'il y a eu un certain nombre de vols dans les bâtiments scolaires. La solution est identique à celle déjà en place dans le nouveau bâtiment scolaire (la commune a donc déjà le logiciel informatique utile).

M. Lionel Guignard demande ce que comprend le montant sollicité (matériel uniquement ou installation).

M. Cédric Emonet, technicien communal précise que le système choisi ne nécessite pas d'alimentation électrique. Il s'agit de cylindres avec des piles à l'intérieur.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauteur**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 73'000.-- est approuvé à l'unanimité.

11.11 Financement de l'aménagement du couvert de l'édilité

M. le Président donne la parole à **M. Guillaume Savoy**, Conseiller communal. Il informe que ces derniers mois, il a été nécessaire de déplacer plusieurs machines (lié notamment à l'utilisation du garage au collège pour l'installation des électro-filtres ou du garage de l'Ange pour les tables et chaises achetées durant l'année). Il s'agit de doubler la surface du couvert de la déchetterie et de fermer une partie du couvert existant afin de remédier au manque de place de stockage. Il rappelle que lors de la création du premier couvert en 2009, des fondations avait déjà été exécutées en prévision d'un futur agrandissement, ce qui diminue le montant du gros-œuvre. Cet agrandissement garde le même esthétisme que l'existant à savoir : ossature bois en BLC, porte industrielle, bardage en lames autoclavées et toiture avec un pan en tôles profilées. La Commission des bâtiments et infrastructures a donné un préavis favorable.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauteur**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 54'550.-- est approuvé à l'unanimité.

11.12 Financement de l'achat d'un véhicule du feu de 7.5 tonnes

M. le Président donne la parole à **M. Jacques-André Vulliens**, Conseiller communal. Ce dernier informe qu'il est nécessaire de procéder au remplacement du véhicule B90 du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Basse-Veveyse. Ce véhicule, qui a rendu de nombreux services est ancien. Il devient très difficile de trouver des pièces de rechange en cas de réparations. Aussi, les besoins ont été définis avec l'état-major des pompiers. A noter que l'ECAB finance à hauteur de 40 % l'acquisition de ce véhicule.

M. Yves Savoy demande ce qu'il adviendrait du projet si Granges et Bossonnens devaient refuser l'investissement.

M. Jacques-André Vulliens, Conseiller communal, indique que le projet devrait alors être reporté et remis en discussion.

M. le Président indique que l'Assemblée communale de Granges a accepté l'investissement.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauteur**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 94'800.-- est approuvé à l'unanimité.

11.13 Financement de la réalisation d'une zone 30 km/h

M. le Président donne la parole à **M. Jacques-André Vulliens**, Conseiller communal.

M. Jacques-André Vulliens, Conseiller communal, informe que la Commune souhaite poursuivre l'extension des zones 30 km/h, et de mettre en place des mesures de modération du trafic dans des zones 50km/h, à savoir :

- Route de Vuarat (modération du trafic)
- Le Hameau de Vuarat (modération du trafic)
- La Croix-Montet (zone 30 km/h)

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauteur**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 30'000.-- est approuvé à l'unanimité.

11.14 Financement de l'étude thermographique du parc immobilier communal

M. le Président donne la parole à **M. Philippe Alibert**, Conseiller communal. Ce dernier informe que la Commission de l'énergie et du développement durable souhaite lancer une étude thermographique afin de prendre, selon les résultats, des mesures d'optimisation, et d'obtenir également une certification thermique des bâtiments communaux.

Il y a 2 options d'étude, à savoir : une étude standard (visite du bâtiment avec une évaluation énergétique, propositions d'assainissement avec estimation des coûts des travaux et des économies d'énergie pour les enveloppes et installations techniques, rapport complet et détaillé) ou une étude simplifiée (visite du bâtiment, évaluation énergétique, propositions d'assainissement sans estimation des coûts et des économies d'énergie, rapport simplifié).

Il est prévu une étude simplifiée sur les bâtiments récents et très anciens, alors que les bâtiments intermédiaires bénéficieront d'une étude standard. Le but est de faire un état des lieux des bâtiments susceptible d'être certifiés et où il serait nécessaire d'entreprendre des travaux.

M. Olivier Grau demande s'il est possible de demander à l'entreprise concernée de faire bénéficier les propriétaires locaux d'une offre préférentielle.

M. Philippe Alibert, Conseiller communal, indique que la Commission de l'énergie évoquera ce sujet avec le mandataire.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauteur**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 30'000.– est approuvé à l'unanimité.

11.15 Financement de l'étude du remaniement parcellaire

M. le Président donne la parole à **M. Philippe Alibert**, Conseiller communal. Ce dernier précise que les communes d'Attalens, Granges et Bossonnens souhaitent participer à une étude en vue d'un remaniement parcellaire agricole dans le périmètre de la Biorde. Dans ce cadre, le comité d'initiative du remaniement parcellaire souhaite mandater un bureau d'ingénieur géomètre pour cette étude.

Actuellement, un bureau d'ingénieurs a déjà débuté une étude préliminaire concernant ce remaniement parcellaire. Cette première analyse, qui permettra notamment de déterminer le périmètre du remaniement, est prise intégralement en charge par le Canton. Il est prévu d'organiser une séance d'information avec les propriétaires-exploitants en automne 2018. Cette réunion déterminera la suite du projet. L'investissement sollicité permettra d'assurer la suite du travail (constitution d'un dossier d'appel d'offres).

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauter**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 20'000.– est approuvé à l'unanimité.

11.16 Financement de l'aménagement de nouveaux arrêts de bus à la route de Granges

M. le Président donne la parole à **M. Philippe Alibert**, Conseiller communal. Il informe que suite au développement du nouveau quartier de La Chaussia, la Commune a fait une demande au canton pour la réalisation de 2 arrêts de bus sur la route de Granges. Le Service des Ponts et Chaussées a validé cette requête et a mandaté le bureau MGI à Châtel-St-Denis pour l'étude. La majeure partie des frais sera à la charge du canton, mais certains travaux comme le déplacement du candélabre, certains marquages et la structure de l'abri bus seront à la charge de la Commune.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauter**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 35'000.– est approuvé à l'unanimité.

11.17 Financement d'un nouveau columbarium

M. le Président donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Conseiller communal. Celui-ci informe que ce projet concerne la création d'un nouveau columbarium dans l'espace qui a été désaffecté en 2017 (à ce jour, cette surface a été engazonnée). En effet, le columbarium existant (220 places) arrive quasiment à sa capacité maximum, et ne pourra pas être suffisamment agrandi afin d'assurer un équilibre entre « entrées » et « sorties » (une fois le délai de la concession atteint).

Dès lors, le but de ce projet est de mettre à disposition un nombre de place suffisant afin d'accueillir les demandes concernant les incinérations et également de créer une atmosphère propice au recueillement. Ce projet sera géré au printemps prochain par la Commission du cercle d'inhumation, en collaboration avec la Paroisse. Sa réalisation se fera principalement sur les années 2018-2019, et démarrera par un appel d'offre sur invitation (concours de créativité, en tenant compte de l'enveloppe financière définie).

L'investissement a été évalué sur la base des éléments issus du précédent projet de columbarium, selon les chiffres indicatifs ci-dessous :

▪ 80 emplacements pour urnes :	55'000.–
▪ autres éléments : p. ex. bancs, fontaine, végétalisation :	15'000.–
▪ génie civil (fixation, 1500 CHF/élément) :	20'000.–
▪ divers et imprévus (10%) :	10'000.–

M. Georges Emonet s'étonne de devoir voter un investissement de CHF 100'000.— sur un blanc-seing. Il trouverait plus judicieux de se déterminer sur la base de la présentation d'un projet ou d'une étude.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, précise que les membres du Conseil général pourront se joindre au groupe de travail qui étudiera le projet. C'est un choix du GT de ne pas arriver avec un projet définitif à ce stade.

M. Georges Emonet rappelle que pour le premier columbarium, le Conseil général s'était déterminé sur la base d'une étude.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, informe que, selon la pré-réflexion effectuée, on pourrait imaginer un projet comprenant un élément central et deux ailes qui vont se déployer. Les coûts ont été estimés sur la base des éléments actuels.

M. Dick Perroud rejoint **M. Georges Emonet**, à savoir qu'il estime qu'il n'est pas normal de voter un investissement sans avoir une étude ou un projet, même s'il ne nie absolument pas la nécessité d'agrandir le columbarium. Il confirme que lors du premier projet de columbarium, le Conseil général s'était déterminé sur la base d'un projet précis et complet.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, informe que l'Assemblée communale de Granges/Veveyse a validé le projet lors de sa dernière séance. Il souligne que l'on pourrait arriver effectivement avec des variantes, mais que l'enveloppe de CHF 100'000.— est estimée correctement. Il précise que l'on ne pourra pas prendre en considération les avis de tout le monde sur l'ensemble des éléments.

M. Didier Sauteur indique que l'objectif n'est pas de pouvoir choisir les détails des éléments, mais simplement que le Conseil général puisse préalablement connaître la solution générale qui est projetée par le groupe de travail.

M. Olivier Grau demande qu'elle sera la suite de la procédure en cas de refus.

M. le Président précise que si le financement est refusé, le Conseil communal prendra acte de cette décision et reviendra ultérieurement avec une proposition.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauteur**, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 100'000.-- est refusé par 16 voix contre. Il y a 7 voix pour et 5 abstentions

12. Rapport du Conseil communal relatif à l'analyse budgétaire

M. Michel Savoy, Syndic, indique qu'il présente un budget de fonctionnement légèrement déficitaire, à la hauteur de CHF 96'570.--. Il apporte, en préambule, quelques précisions concernant ce déficit.

Comme toutes les communes de la Veveyse, il y a eu du retard pour recevoir les données des associations de communes et de district, notamment concernant les frais financiers des EMS. La CODEMS est notamment intervenue afin de solliciter l'uniformisation des calculs entre les EMS. Les chiffres reçus, après la finalisation du budget, sont sensiblement plus bas, ce qui ramène le déficit en deçà de ce qui est présenté ce soir. De plus, la commune de Granges/Veveyse, qui a été confrontée à des difficultés de santé de son personnel, a communiqué qu'il y avait eu une erreur concernant le chiffre relatif au local intercommunal du feu. Aussi, si l'on prend en considération ces éléments, on arrive à un déficit de CHF 57'486.— en lieu et place de CHF 96'570.—. Il précise donc que les commentaires sont basés sur le déficit annoncé initialement.

Le Conseil communal relève que le budget 2018 a été établi avec toute la rigueur voulue. Il présente un résultat déficitaire, puisque le budget de fonctionnement présente un excédent de charges de CHF 96'570.—. Il est essentiel d'être toujours rigoureux dans la gestion de la dette communale. De plus, en vue de la planification financière, certes ambitieuse, les investissements pressentis ne vont pas diminuer ces prochaines années.

Le budget de fonctionnement 2018 est réaliste. Il se limite au strict nécessaire et aux contraintes structurelles dictées par l'époque et les partenaires institutionnels. Le budget 2018 et la planification financière suivent finalement les objectifs fixés par le Conseil communal, et encouragés par le Conseil général, en matière d'infrastructures scolaires, routières et sportives, et ceci de manière cohérente et coordonnée.

Les charges de fonctionnement budgétées augmentent de 5.10%. Cette variation est due principalement à une réaffectation de la réserve de la halle triple en réserve libre pour CHF 500'000.—. Cette réaffectation n'a toutefois aucune influence sur le résultat final du budget 2018.

De manière générale, les charges liées augmentent de CHF 365'187. – pour s'élever à CHF 8'230'260. –, soit 42.10 % du total des charges de fonctionnement, contre 42.28 % au budget 2017. En tenant compte des charges financières (intérêts passifs et amortissements) et qui constituent 7.41 % des charges, c'est ainsi 49.51% des charges de fonctionnement sur lesquelles le Conseil communal n'a quasiment aucune marge de manœuvre.

Les produits de fonctionnement budgétés enregistrent une augmentation continue au regard des budgets 2015 à 2018.

13. Présentation de la planification financière des investissements 2019 à 2023

M. Michel Savoy, Syndic, présente l'évolution du compte de fonctionnement de 2019 à 2023

A l'horizon 2018, l'augmentation des charges serait plus importante que celle des revenus. Les facteurs explicatifs sont notamment les suivants : une population qui augmente avec des charges liées qui suivent. En effet, les clés de répartition des charges intercommunales et de district laissent une place importante à la population parmi les différents indicateurs retenus.

D'importantes réalisations de district (EMS, C.O., VOG) sont maintenant presque finalisées ou vont voir le jour ces prochaines années et les frais financiers y relatifs (amortissements et intérêts) devront être assumés par l'ensemble des communes.

La tendance décrite au point précédent impacte la courbe de la marge d'autofinancement. Cette dernière serait en effet en diminution au fil des années. Dès 2018, il faudrait entièrement recourir à l'emprunt pour financer les investissements, car la marge d'autofinancement serait négative.

L'analyse budgétaire et la planification financière présentées sont fortement liées à la réalité communale, au développement de la commune d'Attalens, mais également au développement démographique de notre région et de notre canton. Qui dit développement démographique, dit également infrastructures à réaliser ou à rendre plus efficaces. Et c'est bien dans ce sens qu'une analyse des besoins pour les structures d'accueil extrascolaire et préscolaire de la Commune d'Attalens a été demandée afin d'avoir une organisation des structures d'accueil qui soit coordonnée, avec des pratiques harmonisées, économiquement « supportable » tant pour les parents que pour les finances communales.

En plus des projets d'investissements planifiés, les autorités communales veulent s'engager avec les autres communes du district afin que la méthode de calcul des frais financiers des deux EMS de la Veveyse soit identique. En effet, force est de constater que dès 2018 ces frais financiers prendront une place de plus en plus importante dans les charges communales et du district.

Au regard de la planification financière et du programme de législature pour l'avenir et le développement de la commune, des projets devront se concrétiser durant cette nouvelle période : aménagement du centre du village, étude d'un projet intergénérationnel « Maison pour tous » et réflexions en lien avec des terrains acquis.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal se donnera les moyens d'assumer les défis infrastructurels des prochaines années grâce à une bonne anticipation et une priorisation claire des projets nécessaires à notre commune.

M. Rainer Sutter trouverait judicieux d'avoir un graphique qui illustre l'évolution des intérêts (idem amortissements).

M. Michel Savoy, Syndic, indique que ce type d'information est plutôt communiqué lors des comptes. Néanmoins, il confirme que le Conseil communal souhaite pouvoir bénéficier, à l'avenir, d'un outil de planification plus pointu et adapté aux besoins.

14. Présentation du budget de fonctionnement 2018

M. le Syndic procède à la lecture du budget de fonctionnement 2018 par tête de chapitre.

M. Dominique Beaud, demande si la commune voit les comptes de l'EMS qui vient d'être rénové.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, indique que dans le cadre de la CODEMS, le bilan final a été envoyé dans toutes les communes. Il précise que les frais financiers sont répartis entre toutes les communes selon la clé de répartition veveysanne.

Compte 720.300.00

M. Lionel Guignard demande pour quelle raison il n'y a pas de montant prévu au budget pour la Commission des déchets

M. Michel Savoy indique qu'il s'agit d'un oubli, car il y aura effectivement des séances de la Commission des déchets.

Compte 90.401.00

M. Dominique Beaud demande si le chiffre concernant l'impôt sur les personnes morales n'est pas trop optimiste.

M. Michel Savoy, Syndic, indique que ce chiffre est basé sur les statistiques communiquée par le Canton.

15. Rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauter**, Président de la commission financière

Budget de fonctionnement

La Commission Financière note les éléments suivants :

Le budget de fonctionnement pour 2018 présente un total de charges de CHF 19'549'043.-- soit une augmentation de CHF 948'705.-- ou 5.1%. Le revenu s'élève à CHF 19'452'472.--, soit une augmentation de CHF 788'473.-- ou 4.2%.

L'augmentation des charges est principalement due à la réaffectation en réserve libre de la réserve de la halle triple et à l'augmentation des charges liées.

L'augmentation du revenu s'explique par l'augmentation estimée du produit des différents impôts et de la réaffectation de la réserve susmentionnée.

Sans cette réaffectation, les augmentations seraient de CHF 448'705.-- ou 2.4% pour les charges et de CHF 288'473.-- ou 1.5% pour les recettes.

La Commission Financière constate que :

01.300.00/01 Le traitement des Conseillers communaux et généraux est présenté de manière séparée pour la première fois. La Commission Financière salue cette modification qui fait suite à sa recommandation de l'année dernière.

Charges sociales Les traitements du personnel communal sont imputés aux divers dicastères, alors que les charges sociales restent enregistrées sous le poste 02 (Administration générale). La Commission Financière recommande que les allocations de charges sociales soient plus systématiques afin de connaître les coûts réels par dicastère, comme c'est déjà le cas pour l'AES ou la crèche par exemple.

2 Le budget de l'enseignement est présenté selon le fonctionnement actuel, sans tenir compte de l'éventuelle fusion des cercles scolaires à la rentrée prochaine. La Commission Financière rappelle que, selon l'art.89 de la loi sur les Communes, le budget vaut comme autorisation de dépense. Dès lors, en cas de modification nécessaire, une modification du budget de fonctionnement 2018 devra être approuvée par le Conseil général.

Loyers Pour la crèche et l'AES, il a été décidé de considérer un loyer en fonction des m2 en lieu et place de l'imputation des intérêts et de l'amortissement. La Commission Financière adhère à cette solution qui permet de maintenir les charges de loyer dans le temps et permet une meilleure gestion financière.

54 La crèche reste, année après année, un sujet de préoccupation en ce qui concerne son coût notamment. La Commission Financière a pris note des solutions examinées par le Conseil Communal et le Groupe de travail et l'encourage vivement de continuer les analyses. Dans ce sens, elle salue également la proposition de mandat d'étude sur les structures d'accueil de la petite enfance (53.318.15) qui aurait également pour but d'accroître l'efficacité et l'efficience de la gestion des coûts et des ressources.

720.434.00 La taxe de base couvre 50.17% des charges de la déchetterie. La limite de couverture de 50% est quasiment atteinte. La Commission Financière recommande de revoir la situation après la présentation des comptes 2017.

90.329.00 Le Conseil Communal maintient un taux d'escompte pour le paiement avancé des impôts, mais uniquement jusqu'à concurrence du montant des acomptes envoyés. La Commission Financière salue cette modification afin que la Commune ne soit pas utilisée comme un moyen de placement de la fortune.

Tel que présenté, le budget de fonctionnement 2018 présente un léger déficit de CHF 96'571.-- contre un excédent de produit de CHF 63'661.-- au budget de fonctionnement 2017. Le déficit 2018 s'élève à 0.49% des charges de fonctionnement, en dessous de la limite admissible de 5%.

Budget d'investissement

Compte tenu des décisions des séances des 11/12 décembre 2017, le budget d'investissement pour 2018 laisse apparaître un excédent de charges de CHF 7'805'410.--, soit un excédent de charges nettement inférieur à celui du budget 2017 qui s'élevait à CHF 12'392'508.--.

Ce budget comprend 16 nouveaux investissements présentés sous formes de rapports financiers pour un montant brut total de CHF 1'160'040.--. Nous pouvons noter que les crédits déjà votés représentent près de 85% des investissements.

Le montant réellement investi est de CHF 1'124'540.-- après déduction des participations de tiers (CHF 35'500.--).

Les investissements bruts les plus importants sont ceux pour

- les travaux pour les routes communales de CHF 199'000.--
- la rénovation des façades des blés de CHF 156'500.--
- l'achat de deux véhicules édilitaires de CHF 118'000.--

Planification financière

Cet outil est une aide importante pour l'évaluation des conséquences financières des décisions passées et des choix futurs. Elle permet de mettre en avant les défis à venir.

Conclusion

La Commission Financière constate que le Conseil Communal a maîtrisé l'augmentation des charges et établi un budget de fonctionnement rigoureux. Concernant les investissements, la Commission financière invite le Conseil communal à rester vigilant, selon les résultats de la planification financière.

Malgré les amortissements extraordinaires des années précédentes, nous relevons que les charges croissent plus rapidement que les produits. Une vigilance accrue devrait par conséquent être portée tant au budget de fonctionnement communal qu'aux augmentations de dépenses sollicitées par les associations de communes, notamment le CO et le RSSV.

La Commission Financière remercie les responsables communaux de nos finances, ainsi que tous les membres de notre Exécutif pour le travail accompli lors de l'établissement et de la présentation du budget 2018. Elle remercie également l'administration pour la qualité des documents de présentation du budget.

La Commission Financière donne son préavis favorable et propose aux membres du Conseil Général d'accepter les budgets de fonctionnement et d'investissement 2018 dans leur intégralité.

M. le Président remercie les membres de la Commission Financière, M. le Syndic, et M. J. Diaz pour leur implication et leur excellent travail.

16. Vote final du budget 2018 de fonctionnement et d'investissement

Compte tenu de la modification liée au refus de l'investissement pour le nouveau columbarium, M. le Président indique qu'il procédera en deux phase, à savoir :

1. Vote du budget 2018 de fonctionnement et d'investissement tel que proposé initialement par le Conseil communal sans la modification du refus d'investissement liée au point 11.17 (nouveau columbarium).

Au vote, le budget 2018 de fonctionnement et d'investissement tel que proposé initialement par le Conseil communal est refusé par 27 voix. Il y a 1 abstention.

2. Vote du budget 2018 de fonctionnement et d'investissement intégrant la modification d'investissement liée au point 11.17 (refus de l'investissement pour le nouveau columbarium).

Au vote, le budget 2018 de fonctionnement et d'investissement modifié en raison du refus de l'investissement pour le nouveau columbarium est accepté à l'unanimité.

17. Informations du Président du Conseil général

Le 30 septembre 2017, le Conseil communal inaugurerait l'extension du bâtiment scolaire, ainsi que le nouveau terrain synthétique, en présence notamment de M. Jean-Pierre Siggen, Conseiller d'état, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS). Aussi, il remercie vivement le Conseil général pour sa participation et le Conseil communal pour l'organisation de cette inauguration.

Il informe que le Club des supporters du FC Attalens adresse son sentiment de gratitude pour la mise à disposition d'un terrain synthétique.

Il rappelle qu'en séance du 18 octobre dernier, le bureau du Conseil général avec les scrutateurs suppléant-e-s (es), il a été décidé unanimement, conformément au règlement, de mettre au budget 2018 le poste de « Secrétaire du Conseil Général » et ainsi, avec l'accord du Conseil Communal, de mettre ce poste au concours pour la rentrée 2018. Ainsi, compte tenu de la décision favorable de ce jour, l'Administrateur communal, qui est directement lié à l'Exécutif, sera libéré de cette fonction et de cette tâche. L'organe législatif pourra ainsi se doter d'un-e secrétaire du Conseil général, à un taux d'activité d'environ 3 %. Le bureau du CG sera ainsi autonome avec une séparation des pouvoirs bien distincte. Il précise que si le Conseil communal devait avoir ponctuellement besoin d'un-e secrétaire pour l'une ou l'autre de ses commissions, le bureau du Conseil général y serait certainement favorable.

Il explique que suite à un terrible accident sur la route de Grange, un citoyen habitant proche du lieu de l'accident, qui a été très marqué avec son épouse par cet événement tragique, l'a sollicité pour soutenir sa demande de limitation de vitesse à 50 km/h sur ce tronçon. Cette requête a été immédiatement transmise au Conseil communal qui s'est chargé de poursuivre les démarches auprès des autorités compétentes. Il remercie les Conseillers des dicastères concernés pour leur sollicitude envers ce dossier.

Sur demande du Président de la commission financière, il informe le CG sur les tâches et attributions de leur Président. Ainsi, il précise que la Loi sur les communes stipule à son article 32 :

Organisation

a) Présidence

¹ Le président et le vice-président sont élus pour une période de douze mois. Ils ne peuvent être réélus dans leur fonction au cours d'une même législature.

² Le président a les attributions suivantes :

a) il dirige les délibérations et veille au maintien de l'ordre ;

b) il préside le bureau, dispose du secrétariat et surveille les travaux des commissions ;

c) il représente le Conseil général à l'extérieur et assure les relations avec le Conseil communal

Il rappelle qu'il a demandé aux membres du CG, en date du 30 octobre 2017, de lui communiquer les éventuelles remarques sur les points qu'il serait possible d'améliorer au sein du Conseil général ou des commissions. Il transmettra un rapport succinct des retours au Conseil communal et au Conseil général. Il transmettra également une copie tous les e-mails et courriers importants adressés au Conseil général, pour information.

Il invite le Conseil général, le Conseil communal, ainsi que l'administrateur communal, le caissier communal et le technicien communal, à réserver la date du vendredi 20 avril 2018 à 13h30 pour la traditionnelle sortie du Conseil général. Il souligne que 2018 permettra de fêter la 60^{ème} année de la constitution du Conseil Général.

Il relaie une demande du caissier communal, à savoir que les présidents des diverses commissions transmettent leurs vacances dans la semaine.

18. Divers

M. Vincent Grognuz informe que la Commission de l'Energie et du développement durable d'Attalens, en collaboration avec les Commissions homologues de Bossonnens et Granges, propose d'établir et de mettre à disposition des habitants des trois communes une liste des producteurs locaux de produits agro-alimentaires disponibles à la vente directe.

M. Dick Perroud informe que la Chorale de Châtel-St-Denis animera la cérémonie des naturalisations prévue qui aura lieu à Châtel-St-Denis à l'Univers@lle le mercredi 20 décembre prochain à 18h00. Il trouverait opportun d'avoir un-e représentant de la Commission des naturalisations d'Attalens à cette occasion.

M. le Président informe que cette information sera relayée à Mme Simarro.

M. Olivier Grau estime qu'il y a parfois des constructions quelque peu hétérogènes sur le territoire communal (par ex. le récent projet de 25 villas qui donne une impression de « mur »). Aussi, il demande s'il est possible d'actualiser le règlement communal d'urbanisme et/ou de l'étoffer/compléter avec certaines directives.

M. Jacques-André Vulliens, Conseiller communal, informe que le règlement communal a été toiletté dans le cadre du nouveau PAL qui va être transmis très prochainement au Canton. Ce règlement sera donc vraisemblablement utilisé tel quel durant quelques années. Toutefois, si une possibilité de modification devait se présenter, il serait évidemment possible d'y prévoir des ajouts.

M. Olivier Grau relève qu'il y a de nombreuses personnes qui empruntent les routes sans trottoir entre Granges et Attalens ou Bossonnens et Attalens. Ces routes sont mal éclairées et donc dangereuses pour les piétons. Aussi, il souhaite savoir si ce point ne pourrait pas être abordé avec les communes voisines afin qu'elles améliorent la situation.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, informe que la Commune de Bossonnens a inscrit au budget 2018 un projet Valtraloc.

M. Michel Savoy, Syndic, adresse ses remerciements aux membres du CG, à ses collègues du Conseil communal, au président et membres du bureau, aux membres de la Commission financière, ainsi qu'aux membres du personnel de l'administration. Il souhaite de magnifiques fêtes de fin d'année à tout le monde.

M. le Président, adresse ses vifs remerciements aux Conseillers généraux et communaux pour leur disponibilité et leur travail pour la collectivité. Il souhaite de très belles fêtes de Noël à tout le monde et lance un défi « act of kindness » à savoir accomplir une action altruiste spontanée et improvisée en faveur d'un voisin, d'un ami ou d'un collègue, ou de toute autre personne ! Il invite l'assemblée à prendre au traditionnel verre de l'amitié à l'Auberge de l'Ange. La séance est levée à 21h58.

Le Secrétaire


Florent Besse



Le Président


Robert Savoy